

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

RESTAURATION SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE

ANNÉE 2022-2023

SEPTEMBRE	16 AOÛT
OCTOBRE	19 SEPTEMBRE
NOVEMBRE	17 OCTOBRE
DÉCEMBRE	14 NOVEMBRE
JANVIER	16 DÉCEMBRE
FÉVRIER	16 JANVIER
MARS	10 FÉVRIER
AVRIL	17 MARS
MAI	14 AVRIL
JUIN	15 MAI
JUILLET	19 JUIN

Les feuilles d'inscription devront être datées et signées, accompagnées du règlement pour pouvoir être prise en compte.

Le dépôt pourra se faire par mail, dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie ou au bureau du Périscolaire.